



Brugheas
MAIRIE DE BRUGHEAS



Procès-Verbal Conseil Municipal du mardi 7 avril 2026
--

Le 7 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mars 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Mesdames AURELLIONNET, BAREAU, BIGEARD, CHAPUT, DESGOUTTES, LASSALLE, ROY, SALVAGE, ZAWADZKI.
Messieurs BONO, BONVIN, FORESTIER, LAFOREST, MAHR, MICHEL, ROYER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs LAGARDE Julien, PAULHAN Jérémy et GIBOT Gaël.

POUVOIRS : Monsieur Julien LAGARDE donne pouvoir à Madame Martine BIGEARD, Monsieur PAULHAN Jérémy donne pouvoir à Monsieur LAFOREST Jacky.

ABSENTS : néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BIGEARD Martine.

Délibération adoption du Procès-Verbal du Conseil du 21 Mars 2026

Monsieur le Maire soumet à validation le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2026.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE BRUGHEAS



Délibération relative à l'indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des articles L 2123-23 et L 2511-35, il convient de fixer les indemnités des élus locaux.

Il est décidé de ne pas se prononcer pour le moment, le temps de calculer précisément les sommes à allouer aux élus et de refaire le calcul d'attribution pour les conseillers municipaux, charges comprises.

Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal

En application de la circulaire n° COTB2005924C du 20 mai 2020, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin de simplifier le fonctionnement courant et la gestion de la commune, il convient de fixer les délégations consenties au Maire :

Article 1

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code **dans les conditions que fixe le conseil municipal** (*montant inférieur à 100 000 €*) ;
- 8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans les cas définis par le conseil municipal** (*devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune*) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;



MAIRIE DE BRUGHEAS



9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

10° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

11° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

12° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable **d'un montant inférieur à un seuil fixé à 1000 euros**, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

Article 2 : Le conseil municipal autorise expressément le maire à subdéléguer sa signature, dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération, aux agents concernés, conformément à l'article L 2122-19 du CGCT.

Le Conseil Municipal décide de fixer les délégations consenties au Maire comme présenté ci-dessus.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération délégations aux adjoints

Monsieur le Maire expose qu'afin de permettre une continuité dans la gestion des services communaux, il convient que les adjoints puissent avoir des délégations dans plusieurs domaines (finances, personnel, urbanisme, etc.). Entendu cet exposé, il est décidé de donner les délégations suivantes aux adjoints :

Monsieur Pascal BONVIN, 1^{er} Adjoint : Urbanisme – Voirie bâtiment matériel.

Madame Martine BIGEARD, 2^{ème} Adjointe : Communication – Vie associative – Fête et cérémonies.

Monsieur Olivier ROYER, 3^{ème} Adjoint : Finances – développement durable.

Madame Adeline ZAWADZKI, 4^{ème} Adjointe : Ressources Humaines – Vie scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte les délégations proposées ci-dessus aux Adjointes, autorise le Maire à dresser les arrêtés inhérents à ce sujet et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE BRUGHEAS



Délibération mise en place des commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle le rôle des différentes commissions :

Commission finances : a pour objectif de définir une stratégie pluriannuelle concernant les investissements de la commune via les AP/CP, la gestion courante des finances sur la partie fonctionnement, la gestion de l'inventaire et du patrimoine de la commune, le suivi des dossiers de subventions, le suivi de la masse salariale en lien avec la commission Ressources Humaines. Travail en lien avec le/la Secrétaire général.

Commission Personnel – Ressources Humaines : a pour objectif la gestion de la masse salariale, la mise en place des outils RH obligatoires (règlement intérieur, régime indemnitaire, CNAS, protocole de temps de travail, Document Unique, fiches de postes, entretiens professionnels, CET, RPS, plan de formation, ...) et leur suivi. Travail en lien avec le/la Secrétaire général.

Commission vie scolaire : a pour objectif la définition de la politique communale en matière de petite enfance et d'enfance jeunesse (mise à jour des conventions CAF, définition du PEDT en collaboration avec le/la Secrétaire Général et la Directrice de l'Accueil Périscolaire), suivi des projets d'investissement en lien avec la Commission Finances. Travail en lien avec le/la Secrétaire général.

Commission urbanisme : a pour objectif de définir et suivre la politique en matière de développement urbain sur la commune (gestion du PLUI, étude des demandes de permis de construire complexes types parc éolien, projets photovoltaïque conséquent, ...). Il peut être bénéfique (si dépôt de dossier il y a) que la commission se réunisse les samedis matin avec Isabelle afin d'étudier les demandes déposées au cours de la semaine avant leur transmission pour instruction et avant que le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme ne signe l'avis. Travail en lien avec Isabelle.

Commission Vie associative : a pour objectif de faire le lien entre la municipalité et les différentes associations de la commune, via des réunions de travail ponctuelles (suivi des demandes de subventions, gestion des salles mises à disposition, soutien a des partenariats mutualisés avec l'intercommunalité, ...). Travail en lien avec Isabelle.

Commission communication : a pour objectif de promouvoir le travail de la municipalité via différents canaux de communication (site internet, Facebook, panneaux lumineux CD03, ...) et mettre en valeur le patrimoine, les événements et projets en cours. Travail en lien avec Isabelle.

Commission voirie – bâtiment – matériel : a pour objectif le suivi du patrimoine matériel et immatériel de la commune en lien avec la Commission Finances, gérer les projets de travaux à venir en fonction des besoins et remontées des agents et administrés, faire établir des devis en fonction des besoins pour de l'achat ou de la réparation de matériel, réparation de bâtiments. Travail en lien avec le/la Secrétaire général et Isabelle.

Commission fêtes et cérémonies : a pour objectif la planification et l'organisation des cérémonies tout au long de l'années sur la commune ainsi que la réservation des salles si besoin pour les différents événements.



MAIRIE DE BRUGHEAS

Commission développement durable : a pour objectif de définir la feuille de route en matière d'écologie et de bonne gestion des services (lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec le personnel des écoles, du périscolaire et le/la Secrétaire Général, 0 phytos en lien avec le personnel technique et le/la Secrétaire Général, bonnes pratiques sur la gestion des déchets en lien avec le SICTOM). En lien avec toutes les commissions ainsi que le/la Secrétaire Général et Isabelle.

Monsieur le Maire propose d'instaurer les commissions comme présenté ci-dessus et le Conseil Municipal dresse la liste ci-dessous fixant la composition des différentes commissions :

Commissions	Noms et prénoms
Finances	MICHEL Matthieu - MAHR Charles - BONVIN Pascal - BIGEARD Martine - ZAWADZKI Adeline - BAREAU Céline - DESGOUTTES Annie
Personnel	MAHR Charles - BONVIN Pascal - BIGEARD Martine - BAREAU Céline
Vie scolaire	FORESTIER Fabien - BAREAU Céline - LASSALLE Estelle
Urbanisme	FORESTIER Fabien - ROY Annick - BIGEARD Martine - ZAWADZKI Adeline - BONVIN Pascal - ROYER Olivier - PAULHAN Jérémy
Vie associative	LAFORREST Jacky - ROY Annick - BIGEARD Martine - ZAWADZKI Adeline - BONVIN Pascal - ROYER Olivier
Communication	ZAWADZKI Adeline - AUREILLONNET Florence - CHAPUT Muriel - ROYER Olivier - PAULHAN Jérémy
Vorie- Bâtiments - Matériel	DESGOUTTES Annie - Jacky LAFORREST - MAHR Charles - BONVIN Pascal - BIGEARD Martine - ZAWADZKI Adeline - PAULHAN Jérémy
Fêtes et cérémonies	LAFORREST Jacky - FORESTIER Fabien - ZAWADZKI Adeline - AUREILLONNET Florence - BAREAU Céline - LASSALLE Estelle - SALVAGE Yvette - CHAPUT Muriel
Développement durable	BONVIN Pascal - ZAWADZKI Adeline - BAREAU Céline - Annie DESGOUTTES

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE BRUGHEAS



Délibération fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que toute commune de plus de 1500 habitants a l'obligation de posséder un centre communal d'action sociale. Il expose qu'en application de l'article R 123.7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. Il expose enfin que ces membres sont nommés pour la durée de la mandature. Enfin, Monsieur le Maire expose que le vote s'effectue au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret (sous enveloppe cachetée puis dépôt dans une urne sécurisée). Chaque conseiller peut déposer une liste de candidats (article R 123-6).

Entendu cet exposé,

Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 ;

Vu le décret N° 2000-6 du 4 janvier 2000 et notamment son article 1^{er} ;

Conseillers : AUREILLONNET Florence, FORESTIER Fabien, ROY Annick, LASSALLE Estelle, SALVAGE Yvette, BAREAU Céline.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE BRUGHEAS



Délibération Compte Financier Unique Commune

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte Financier Unique de la commune au titre de l'année 2025. Il rappelle que ce nouveau document, en place depuis cette année dans la commune, remplace l'ancien comptes de gestion (produit par le comptable public) et l'ancien compte administratif (produit par l'ordonnateur). Il rappelle enfin que ce document doit être voté avant le 30 juin de l'année en cours.

Monsieur le Maire ne pouvant soumettre au vote le CFU, il quitte la pièce.
Monsieur ROYER est nommé provisoirement Président de séance. Il est rappelé que le Président de séance soumettant au vote le CFU sera signataire, au même titre que le/la Secrétaire de séance de la délibération du CFU.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	1 756 008,03
		Réalisé :	535 840,49
		Reste à réaliser :	33 414,15
Recettes	:	Prévu :	1 756 008,03
		Réalisé :	974 715,87
		Reste à réaliser :	5 250,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	1 790 639,89
		Réalisé :	832 289,11
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	1 790 639,89
		Réalisé :	1 856 453,92
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	438 875,38
Fonctionnement :	1 024 164,81
Résultat global :	1 463 040,19

Le Conseil Municipal, entendu la présentation réalisée par le Maire du CFU de l'année 2025, entendu que le Maire ne peut pas en tant que partie prenante soumettre au vote le CFU, décide :

- De nommer Monsieur ROYER Président de la séance, le temps de soumettre le CFU au vote.
- Valide à l'unanimité le CFU au titre de l'année 2025.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE BRUGHEAS



Délibération affectation des résultats Commune

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats définitifs au titre de l'année 2025 pour le budget communal :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	393 946,50
- un excédent reporté de :	630 218,31
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 024 164,81
- un excédent d'investissement de :	438 875,38
- un déficit des restes à réaliser de :	28 164,15
Soit un excédent de financement de :	410 711,23
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 024 164,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 024 164,81
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	438 875,38

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère à l'unanimité des membres présents de manière favorable et acte de l'affectation des résultats de l'année 2025 qui seront reportés sur le budget primitif l'exercice 2026.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération désignation correspondant défense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un correspondant défense au sein du Conseil Municipal.

Suite à la candidature de Monsieur LAFOREST Jacky, le Conseil Municipal acte la nomination de ce dernier et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération élections délégués au SICTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un suppléant pour siéger au SICTOM.

Il est décidé de nommer Monsieur ROYER Olivier comme titulaire et Madame DESGOUTTES Annie comme suppléant et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE BRUGHEAS



Délibération élections délégués au SIVOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux suppléants pour siéger au SIVOM.

Il est décidé de nommer Madame BIGEARD Martine et Monsieur BONVIN Pascal comme titulaires et Messieurs FORESTIER Fabien et PAULHAN Jeremy comme suppléants et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération élections délégués au SDE03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un suppléant pour siéger au SDE03.

Il est décidé de nommer Monsieur MAHR Charles comme titulaire et Madame ZAWADZKI Adeline comme suppléante et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération élections délégués au SAGE

Il est décidé de décaler le vote au prochain conseil, ayant reçu entre temps des informations de la Communauté de Communes.

Questions diverses

Annick : souhaiterait que l'équipe se mette en relation avec la référente de Clermont Chimie.

Charles : meilleure préparation du Conseil.

Olivier : commission des finances fixée à 18h30 le 16.04.2026

Pascal : route d'Hauterive => programmation de travaux sur la route allant à Hauterive. La somme sera inscrite au Budget Primitif 2026. Monsieur le Maire a rendez-vous avec le nouveau Maire d'Hauterive. Il serait prévu de repousser les travaux à 2027.

Adeline : marquages au sol avenue de l'Europe sont effacées. Point à signaler au service technique.

Céline : il faudra envoyer les convocations avec l'ordre du jour à l'ensemble des conseillers.

Florence : il serait bien de programmer les dates de conseil à l'avance.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 20 avril à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Daniel BONO

La Secrétaire de Séance,
BIGEARD Martine

